



Rémunérations

Ils sont où

mes 10% ?

Second degré

Rémunérations/carières

Quoi retenir des évolutions à venir ?

Mesures liées à la carrière

	Qui est concerné ?	Conditions	Comment ?
RECLASSEMENT	Stagiaires		Suppression de la clause de non interruption de services Prise en compte des services dans le privé pour TOUTS les types de concours (externe, interne, 3 ^e voie)
ACCÈS A LA HORS-CLASSE	Titulaires	À partir du 9 ^e échelon	Augmentation du ratio promouvables/ promus par corps 2022 : 18 % 2023 : 21 % 2024 : 22 % 2025 : 23 %
ACCÈS À LA CLASSE EXCEPTIONNELLE	Titulaires	À la hors-classe	Augmentation du contingent en 2023 de 10 % à 10,5 % À partir de 2024, abandon du contingent et passage au ratio comme pour la hors-classe
ACCÈS ÉCHELON SPECIAL	Titulaires	Au 4 ^e échelon de la classe exceptionnelle	Avancement à l'ancienneté

Mesures liées à la rémunération

		Qui est concerné ?	Conditions	Comment ?
SOCLE	PRIME D'ATTRACTIVITÉ	Stagiaires	Ouverture à taux plein quelles que soient les modalités de stage	+ 79,5 € nets/an soit + 66,25 € nets/mois
		Titulaires	Augmentation pour les échelons 2 à 7	Gains nets/mois Éch. 2 + 55,60 € Éch. 3 + 94 € Éch. 4 + 119,67 € Éch. 5 + 126,75 € Éch. 6 + 114 € Éch. 7 + 42,75 €
		Contractuels		+ 300 € bruts/an soit + 21,31 € nets/mois
SOCLE	ISOE OU INDEMNITÉS DE FONCTIONS/ SUJECTIONS	PART FIXE	Stagiaires Titulaires Contractuels	Augmentation de l'isoe ou des indemnités de fonctions ou de sujétions.
			PART MODULABLE (ISOE)	Stagiaires Titulaires Contractuels
				+ 1 294 € bruts/an soit + 97,57 € nets/mois pour les autres indemnités
				+ 538 € bruts/an soit + 40,57 € nets/mois

On est loin des 10 % annoncés !

Travailler plus pour gagner plus :

pour le SE-Unsa, ce n'est pas une revalorisation !

Pour le SE-Unsa, il est urgent de revaloriser

le point d'indice, seule mesure équitable !

PACTE		Qui est concerné ?	Conditions	Comment ?
ISOE OU INDEMNITÉS DE FONCTIONS/ SUJECTIONS	PART FONCTIONNELLE ISOE OU INDEMNITÉS DE FONCTIONS/ SUJECTIONS	Titulaires Contractuels	18 h de travail supplémentaire/an • Remplacement de courte durée 24 h de travail supplémentaire/an • Devoirs faits • Stages de réussite • Missions annuelles supplémentaires • Projets pédagogiques innovants • Accompagnement renforcé des élèves à besoins particuliers • Découverte des métiers 5 ^e à 3 ^e	1 250 € bruts/an par mission (3 missions maximum) soit 62,83 € nets/heure soit + 25 € par rapport à une Hse pour un enseignant certifié) soit 47,13 € nets/heure (soit + 9,75 € par rapport à une Hse pour un enseignant certifié) soit 94,25 € nets/mois

Pour plus de précisions, contactez votre section locale

